



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 6 / 1 2 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 6 / 1 2 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7633

## 1 Intitulé du projet

Augmentation du cheptel de bovins à l'engraissement : passage de 430 à 850 Bovins viande, avec construction d'un bâtiment d'élevage ainsi qu'un bâtiment de quarantaine. L'arrêt de l'atelier des vaches allaitantes permet de limiter l'augmentation des effectifs à 5%.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

GAEC DU TROU BAYARD

Raison sociale

GAEC

N° SIRET

4 0 5 3 3 3 9 2 3 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

Exploitant agricole

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Delommez

Prénom(s)

Emmanuel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1°a	850 bovins viande

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objectif du projet est de répondre à une demande commerciale afin de réaliser un circuit court pour une chaîne de magasins présente sur le Nord-Pas-de-Calais concernant la production de Blonde Aquitaine et de Charolaise en intégration. Le but est de renforcer les effectifs d'engraissement pour passer de 430 Bv à 850 Bv.

Le but est d'optimiser les places du bâtiment d'élevage existant suite à l'arrêt de l'activité de vaches allaitantes et de créer un bâtiment d'élevage supplémentaire de 350 places situé en parallèle du bâtiment existant. Un bâtiment de quarantaine sera également créé afin d'apporter toutes les garanties sanitaires nécessaires, ainsi qu'un quai de chargement afin d'apporter toutes les conditions de sécurité lors des manipulations. Le fait d'avoir un partenariat fiable avec l'unité de méthanisation situé à côté du projet (il s'agit des mêmes gérants de l'élevage), permet d'éviter de construire des ouvrages de stockage supplémentaires, d'avoir un impact sur le plan d'épandage puisque l'intégralité des effluents est transférée vers l'unité de méthanisation.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à augmenter les effectifs en bovins viande jusqu'à 850 animaux.

Le projet nécessite la construction d'un bâtiment d'élevage de 75 m x 28 m aménagé en pentes paillées en parallèle du bâtiment d'élevage initial, la construction d'une fumière de pré-stockage : bâtiment de 27 m x 38 m afin de collecter les raclages quotidiens.

Le projet vise à optimiser le bâtiment d'élevage existant qui a de la place disponible du fait de l'arrêt de la production de vaches allaitantes.

Un bâtiment de mise en quarantaine sera nécessaire : bâtiment de 24 m x 27 m

Le bâtiment de mise bas des vaches allaitantes a déjà été reconverti en bâtiment de quarantaine pour l'activité d'engraissement existante.

Des préfosse de collecte des eaux pluviales issues des bâtiments seront mises en place au pied des constructions afin de récupérer les eaux pour la désinfection des installations, ainsi que des préfosse de collecte des eaux usées. Il n'y a aucune démolition dans le projet. Les constructions se feront sur le site d'élevage, sur des terres agricoles.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Durant la phase travaux, il n'y aura pas de modification réelle de l'activité d'engraissement. Comme la partie du bâtiment d'élevage existant a été libéré du fait de l'arrêt de l'atelier des vaches allaitantes, elle sera occupée par une augmentation partielle des effectifs bovins viande projetés, afin d'optimiser le bâtiment d'élevage. Le bâtiment de quarantaine existant déjà fonctionnel est présent afin de respecter les règles sanitaires de base.

Lorsque le futur bâtiment d'élevage sera construit, les effectifs bovins viande supplémentaires pourront être intégrés totalement. Ils seront donc amenés sur le site uniquement lorsque toutes les conditions d'accueil seront réunies. Lors des travaux, les terres arables décapées pour la mise en place des bâtiments seront étalées en butte tout autour des bâtiment existants, sur les parcelles du GAEC.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, un camion de jeunes broutards de 8 mois sera amené toutes les 3 semaines. Ils seront placés en quarantaine dans un bâtiment spécifique afin de réaliser tous les contrôles sanitaires obligatoires et réaliser une phase d'adaptation. Une fois les accords vétérinaires donnés, les broutards seront intégrés dans les bâtiments d'élevage. Le bâtiment de quarantaine existant sera conservé pour permettre d'avoir suffisamment de temps d'attente avant leur réintégration.

Le bâtiment nouvellement créé sera aménagé en pentes paillées pour 350 places. La zone d'exercice sera curée automatiquement tous les jours. Le fumier de raclage est poussé en direction d'une fumière couverte de pré-stockage qui sera installée en bout de bâtiment. Toutes les semaines, il sera emmené par benne directement sur le site de la méthanisation où il y a un bâtiment de stockage pour la réception de ces effluents. Le site d'élevage n'a donc plus besoin d'ouvrages de stockage.

Concernant le bâtiment d'élevage existant, il est géré en aire paillée intégrale et permettra le logement de 500 bovins viande. Les curages ont lieu tous les mois. Ils sont disposés directement en benne et transférés immédiatement sur le site de la méthanisation pour leur traitement. Il n'y a donc pas d'impact sur la charge organique sur l'exploitation car l'ensemble des effluents est transféré. Le GAEC importe du digestat dans la limite du seuil des 170 kg N org/Ha pour la fertilisation de ces cultures.

Au niveau des stockages d'aliments, le GAEC va opérer une réhausse de 1 m de ses silos existants pour les ensilages de maïs, le stockage des pulpes surpressées et le grain de maïs en pâte qui entrent dans la composition de la ration. Ils importeront davantage de concentrés : Les stockages existants seront suffisants.

Le GAEC met tout en place pour limiter les impacts sur l'environnement.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
AUGMENTATION du cheptel bovin viande création d'un bâtiment d'élevage de 75 m x 28 m création d'un bâtiment de quarantaine de 27 m x 24 m création d'une fumière couverte de 27.10 m x 38 m	+420 bovins viande 2100 m <sup>2</sup> artificialisés 648 m <sup>2</sup> artificialisés 1029.80 m <sup>2</sup> artificialisés

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 144 Voie : DU TROU BAYARD

Lieu-dit :

Localité : ESTAIRES

Code postal : 5 9 9 4 0 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 2 ° 4 4 , 4 9 " E Lat. : 5 0 ° 3 9 , 1 0 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

LE GAEC du BAYARD a été autorisé le 29/11/2012 pour 430 bovins viande, 146 VL et 136 VA. Les exploitants souhaitent augmenter leurs effectifs à 850 bovins tout en supprimant l'atelier de vaches allaitantes qui figurait au dossier d'autorisation. Au global, le nombre d'UGB va augmenter de 4.9% soit 685.2 UGB.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site en dehors de toute ZNIEFF. ZNIEFF la plus proche : ZNIEFF de type 1 réf. 310013309 "Prairies inondables d'Erquinghem-Lys", au plus près à 1,3 km au Nord-Ouest du site d'élevage
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE des infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat (1ère échéance juin 2012, 2ème échéance 08/12/2015, 3ème échéance 01/08/2019) couvre l'ensemble du département.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Existence d'une zone PPRI le long du courant du BAYard. Cependant, à la construction du site de méthanisation situé à côté de la future construction, une étude faune/flore et des prélèvements de sol ont permis d'affirmer que le site n'était pas en zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Estaires est concernée par la PPRI Vallée de la Lys aval, approuvé par arrêté préfectoral du 21/07/2005. Le projet est localisé en dehors du zonage réglementaire du PPRI.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	approuvé par arrêté préfectoral du 21/07/2005.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau d'abreuvement des animaux est relié à un captage répertorié H11523. Il n'y a pas de modification de la consommation en eau du forage. Prélèvement dans la nappe AG314 à 60 m de profondeur. Le forage qui a un débit de 6m <sup>3</sup> /H a la possibilité de fournir la consommation journalière des animaux. Les activités de lavage supplémentaires seront réalisées avec l'eau pluviale.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du bâtiment d'élevage et du bâtiment quarantaine va obliger à retirer la terre végétale sur 15 cm : les matériaux excédentaires seront réutilisés pour réaliser les talutages autour du bâtiment d'élevage existant. Au final, les terres excavées resteront sur place.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élevage n'utilise pas l'eau potable du réseau pour alimenter le troupeau. Son dispositif de forage est en adéquation avec les volumes prélevés. Aucun effluent n'est rejeté au réseau d'assainissement. Tous les effluents sont retraités au niveau du site de méthanisation de la SARL ENERGIE VERTE DU BAYARD.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Construction sur une terre agricole cultivée, présentant peu d'intérêt en terme de biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	emprise sur une terre agricole, sur une surface de 4500 m <sup>2</sup> (bâtiments + zones d'accès stabilisés).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRT sur la zone, mais à part le PPRI de la Lys aval, mais le projet est en dehors de la zone.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	construction située en dehors des zonages du PPRI de LYS aval.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque sanitaire est maîtrisé par le fait que les bovins viande restent en bâtiment et sont encadrés par un suivi vétérinaire précis. Un bâtiment de mise en quarantaine est prévu dans le projet et des protocoles sanitaires précis décrits dans le dossier joint assurent la
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bovins viande importés peuvent être porteurs de maladies. Leur placement en mise en quarantaine et la réalisation de prise de sang pour vérifier leur état sanitaire permet d'éviter la propagation des maladies au reste du cheptel d'enrichissement et du troupeau laitier

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité d'élevage engendre des arrivées de poids lourds pour la livraison des aliments et des jeunes brouillards, ainsi que des départs de camions de bovins viande finis. L'impact du trafic est très peu important sur la D122 par rapport au trafic actuel de cette voie.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'émissions sonores particulières : des animaux correctement logés et nourris sont calmes. Les seules interventions sont la distribution des aliments 1 fois/ jour, le retrait des fumiers, , les transports d'animaux. Cependant, les 1ers tiers sont situés à 270
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les fumiers de raclage sont stockés sous un bâtiment couvert en projet. Le fumier sera traité par voie de méthanisation après 1 semaine de stockage. La distance vis à vis des tiers est de 270 m. A cette distance, l'odeur est atténuée.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments sont allumés uniquement lorsque la luminosité extérieure est insuffisante pour travailler à l'intérieur des bâtiments. En dehors de ces périodes d'intervention, il n'y a pas d'éclairage.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments sont équipés de filets escamotables pour la ventilation des bâtiments qui permet une entrée importante d'air et de lumière naturelle.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun rejet liquide dans le milieu naturel. L'ensemble des effluents liquides est contenu dans des préfossees et renvoyées sur l'unité de méthanisation pour leur traitement.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de fumiers de bovin (6387 T générés par l'engraissement), tout comme le reste de la production d'effluents du reste du cheptel. Le fumier est intégralement repris par l'unité de méthanisation. Le GAEC n'a plus aucun effluent à gérer. Il importe du digestat à l'unité de méthanisation dans le respect du seuil des 170 kg Norg/Ha.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DASRI qui sont traités par voie de recyclage ou remis en ordures ménagères lorsque cela est possible.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle cultivée sur laquelle vont être construits les bâtiments d'élevage servait à la vente de production végétale. Elle sera imperméabilisée pour le positionnement des bâtiments.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

### Si oui, décrivez lesquelles :

Il existe 14 sites ICPE dont 4 ICPE élevage sur la commune d'Estaires. Ces élevages émettent des polluants atmosphériques (GES, ammoniac, poussières) qui peuvent se cumuler avec ceux émis par l'élevage en projet. Cependant, les GES produits par l'élevage en projet sont globalement captés grâce à la méthanisation. Il n'y a pas de cumul avec les autres élevages.

Il doit également être épandu des effluents d'élevage sur les terres du secteur. Cependant, il n'y a pas de superposition d'épandage sur les terres agricoles. Les effluents du GAEC du BAYARD sont transformés en digestat, conforme au cahier des charges correspondant à l'arrêté du 22 octobre 2020 et livrés essentiellement à des céréaliers, dans le cadre d'un échange avec de la paille. Il n'y a pas de cumul avec d'autres effluents d'élevage.

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

Cf dossier sur les impacts

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet du GAEC du BAYARD devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car il induit peu d'impacts sur l'environnement. Beaucoup de mesures ont été anticipées afin de réduire les impacts. Du fait du partenariat avec l'unité de méthanisation, nous n'avons pas d'impact au niveau du plan d'épandage et de la pression azotée puisque les éleveurs importent les quantités de digestats dont ils ont besoin. La prise en charge des effluents d'élevage permet d'éviter la construction de stockages ou de dépôts sur champ importants.

De nombreuses mesures sont mises en place sur tous les bâtiments d'élevage pour limiter les impacts sur l'environnement et sur les tiers. Les mesures sanitaires et l'expérience des éleveurs permettent de limiter les risques au niveau du cheptel et de l'environnement.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	présentation global du projet +impacts	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /

Téledéclaré le 04/12/202

Signature du (des) demandeur(s)